



LE GALUCHON DE FRICHEMESNIL



*Bulletin municipal
d'information 2017*

Sommaire

Le mot du Maire

Dates à retenir

Travaux et Investissements

Optimisation et Informatisation du Cimetière

L'école du chemin des fées

Ludisports 76

Cantine et le point accueil

Noël au point accueil

Faites Rythmer les TAP 2016

Les Gestes Eco-citoyens

Résultats scolaires

Le développement durable

Civisme au quotidien

Prélèvement à la source

Etat civil

Vœux 2016

Commémorations et souvenirs

Communiqué de Presse

Subventions versées aux Associations

Vacances aux villages

Le Club de l'Age d'Or

Le Club de Gym

Le Comité des Fêtes

Festival Eglises en Scène

La Colombophilie : Ma Passion

Office de Tourisme

Renseignements Utiles



Le Mot du Maire

Mesdames, Messieurs, Chers Concitoyens,

2016 se termine et malheureusement, la France a subi cette année encore de nombreux attentats. Ces actes de barbaries ont causé la mort de 86 personnes, le 14 juillet dernier, à Nice, lors de la Fête Nationale, d'un couple de policiers à leur domicile, d'un prêtre, d'une mère de famille et de nombreux blessés. Leurs familles, leurs amis vivront le reste de leur existence, avec ce traumatisme. Je rends donc hommage aux victimes et réitère mon soutien à leurs proches.

Toujours dans la perspective de « Bien vivre à Frichemesnil » et satisfaire à l'intérêt général, toute l'Équipe municipale et le personnel ont persisté dans leurs actions.

Voici une rétrospective de l'année écoulée :

Afin de munir la Commune d'une défense incendie performante, la première citerne de 120 m³ a été installée au hameau de Cressieuzemare. Pour cette action, nous avons bénéficié du soutien financier de l'Etat, du Parlement et du Département; l'objectif étant de couvrir l'ensemble de la Commune. Deux autres implantations sont d'ores et déjà en cours d'étude.

Toujours dans un souci d'économie et de maîtrise budgétaire, nous avons remplacé cette année les lanternes de la route du Bolhard et de l'Impasse de l'Eglise, par des lanternes à led nouvelle génération, nous permettant ainsi d'effectuer à court terme, de réelles économies.

Le Syndicat Départemental d'Energie a subventionné cette opération à hauteur de 80%. La route de Clères et le Chemin des Fées seront également équipés de ce nouveau dispositif en 2017.

Pour les aménagements communaux, nous avons finalisé le remplacement des fenêtres et portes de l'école. Le bardage de la Maison du Village a été rénové, et la clôture de la Salle Polyvalente changée pour une clôture plus sécurisante.

Le projet de fleurissement a débuté. L'installation des arceaux aux entrées de notre Village a donc été réalisée, et certaines zones arborées et fleuries.

Afin de préserver la sécurité des Frichemesnilais, un ralentisseur a été implanté Impasse de l'Eglise afin de limiter la vitesse, ainsi qu'un radar pédagogique à titre expérimental mis en place aux abords de l'école, pour sensibiliser les automobilistes.

Aussi, à compter du 1er janvier 2017, la Communauté de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen disparaît pour laisser place à un nouvel Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) "la Communauté de Communes Inter Caux Vexin" regroupant les Communautés de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen, du Moulin d'Ecalles, du plateau de Martainville et des commune de Beaumont le Hareng, de Bosc le Hard, Cottévrard et Grigneuseville. De ce fait, une nouvelle organisation des compétences va être réalisée.

Aujourd'hui, de nombreux projets communaux sont en cours.

Compte-tenu de la pérennisation et de la qualité des activités proposées durant les temps d'activités périscolaires, ainsi que le maintien du point accueil le mercredi, notre Commune a bénéficié auprès de l'Académie d'une très belle reconnaissance.

En effet, avec nos effectifs et les nouvelles règles d'occupation des enfants dans les classes, nous risquons la fermeture d'une classe dans notre école lors de la prochaine rentrée.

Après de nombreuses réunions, et discussions, nous avons eu l'accord de l'Académie pour l'ouverture d'une classe maternelle à compter de la petite section, dès la rentrée de septembre 2017.

Cette bonne nouvelle permettra à nos enfants de rester à l'école de Frichemesnil depuis la maternelle jusqu'au CM2.

Les travaux d'extension de l'école, et des aménagements extérieurs (préau, places de dessertes rapides pour les voitures,...) débiteront en début d'année pour se terminer en août 2017. Ces travaux bénéficieront d'aide de l'Etat, et du Département.

Par ailleurs, les projets « Ado. » et « Bien vieillir à Frichemesnil » se concrétisent. Ils permettront ainsi de poursuivre les échanges intergénérationnels engagés.

Des travaux de peinture et d'aménagement, seront également réalisés dans la salle du Conseil et du hall de la Mairie afin de redonner un peu de fraîcheur à ces lieux.

Comme on peut le constater, l'année 2017 sera une année remplie de projets.

Toutefois et afin de respecter nos engagements de ne pas augmenter la part communale des impôts, nous adopterons une vigilance toute particulière sur le respect de notre budget.

Je voudrais également saluer les bénévoles, qui s'investissent dans nos différentes associations, et qui participent activement, à la qualité de vie dans notre Village.

Toute l'Équipe municipale et moi-même, nous vous présentons nos meilleurs Vœux pour cette nouvelle Année.

Que l'année 2017, vous apporte à chacun et chacune, pour vos familles et vos proches, une année remplie de Santé, Bonheur et Prospérité.

Bien Cordialement
Philippe BLOT

Dates à retenir

Vœux 2017

" Maison du Village "

Monsieur Philippe BLOT et le Conseil Municipal, vous convient
à la cérémonie des vœux, le Vendredi 27 Janvier 18h30
A l'issue de cette cérémonie le pot de l'amitié vous sera offert.

Election Présidentielle 2017

1er tour : 23 Avril

2 ème tour : 07 Mai

Élection législatives 2017

1er tour : 11 Juin

2 ème tour : 18 juin

Permanence Impôt sur le Revenu

04-mai

Commémoration et Souvenir

Le 8 Mai

Le 11 Novembre

Travaux 2016

Ecole :

Fin de la 2ème partie des travaux
remplacement (Portes et fenêtres)

Remplacement de la clôture salle
polyvalente



Ralentisseurs impasse de l'Église



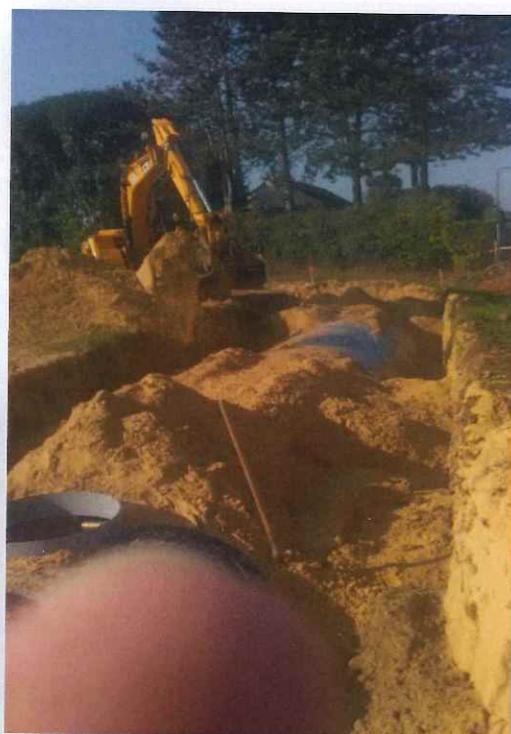
Remplacement bardage Maison du Village



Sécurité incendie : Hameau de Créssieuzemare

Pose d'une cuve de 120m³

avec la participation financière de l'Etat et du Département



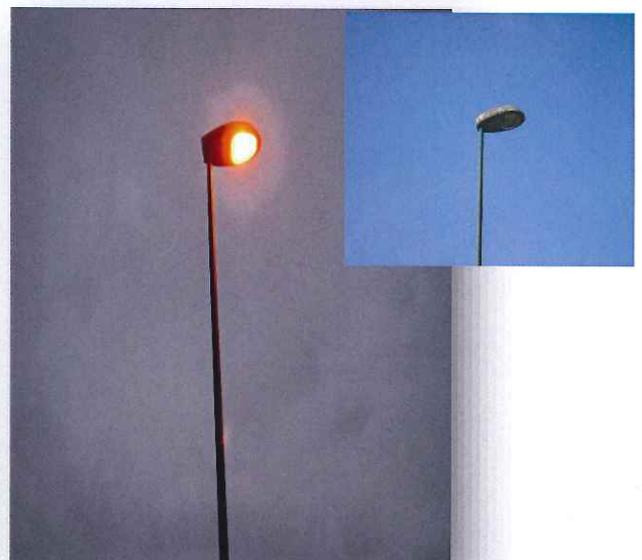
**Sécurité des piétons
Protection des enfants**



Mise en place de poteaux et chaînes



**Remplacement des anciens éclairages par du LED (Economie d'énergie)
Avec la participation financière du Syndicat d'Electrification (SDE)**





Optimisation et Informatisation du Cimetière

Optimiser

Connaître l'état de son cimetière

L'optimisation du cimetière nécessite une bonne connaissance des concessions existantes, d'où la mise en place d'un fichier informatique capable de recenser toutes les concessions et d'en indiquer le statut. L'outil informatique donne accès aux informations concernant chacune de ces concessions : nom du ou des défunts, du concessionnaire, de la durée de la concession, numéro de la concession et photographie de la concession dans une zone définie (A,B,C). De ce fait, la commune a pu identifier les concessions en état d'abandon et de pouvoir récupérer ces surfaces.

Adopter une gestion dynamique des concessions

La commune pouvant fixer librement les durées de concession, il convient de laisser la perpétuité au profil de durée plus courtes (15,30 voire 50 ans). A l'échéance du contrat, si aucun renouvellement n'est enregistré, la commune peut engager une procédure de reprise de concession en état d'abandon en respectant le délai de la procédure et la certitude que la concession soit effectivement abandonnée. Pour conserver des places disponibles, la commune peut refuser de vendre des concessions par anticipation.

Informatiser

D'avoir toutes les données par concession

- * Création de 3 zones A, B, C
- * Définir le nombre de concessions par zone (numérotation)
- * Recensement des concessions par zones (renseignements inscrits sur la concession)
- * Contrôler la durée des concessions actuelles et à venir (15, 30, 50 ans)
- * Avoir un plan théorique du cimetière
- * Photographie de chaque concession (registre communal)
- * Minimiser les zones d'agrandissement
- * Maîtrise des concessions abandonnées

L'année 2016 à l'école du chemin des fées

24/05



Le matin, visite du moulin de Hauville. Atelier « du grain à la farine » pour les Grandes Sections, CP et CE1, pendant que les plus grands s'attelaient à la construction du système d'engrenage du moulin en Légo. Ces ateliers ont été suivis par la visite commentée du moulin.

A midi, pique-nique à la maison du Parc des Boucles de la Seine



L'après-midi, visite du musée de l'association C.H.E.N.E puis les enfants ont effectué un travail d'étude sur les animaux de la mare.

30/06



Monsieur Lemire, accordéoniste de jazz, dans le cadre du festival « Eglises en scène » est venu présenter plusieurs accordéons aux enfants. Ensuite chaque enfant a pu en jouer. Pour finir, Monsieur Lemire nous a interprété des extraits des différents styles de musique joués par des accordéons.

01/07 : Journée détente au Parc du Bocasse

24/06



L'école est en fête, au programme : poésie, chant, devinettes, danse, gymnastique et seynettes. Durant cette fin d'après-midi, les enfants ont pu présenter à leurs parents un échantillon du travail effectué pendant l'année scolaire, dans les domaines littéraire, sportif et culturel. Le spectacle fut suivi de la traditionnelle remise des dictionnaires d'anglais aux CM2.

12/12



Pour fêter Noël tous ensemble, une actrice est venue nous offrir un spectacle interactif. Au début déguisée en institutrice des années 1930, l'actrice s'est peu à peu transformée, au fil des interactions avec les enfants, en professeur des écoles contemporaine.

LUDISPORTS 76



Tous les mardis de 15h45 à 17h15 salle polyvalente, activité planifiée sur 3 trimestres.

1er trimestre : Tennis

2ème trimestre : Jeux d'opposition

3ème trimestre : Jeux d'adresse



Les Objectifs

Objectifs généraux

- ✓ développer la pratique sportive en milieu rural.
- ✓ contribuer à l'aménagement du territoire et à l'attractivité.

Objectifs pédagogiques

- ✓ favoriser l'intégration sociale des jeunes.
- ✓ contribuer à l'épanouissement de l'enfant.
- ✓ permettre à l'enfant d'accéder à une spécialisation dans un club.

Département de la Seine-Maritime
Direction de la Jeunesse
et des Sports

21, rue de Crosno
76000 Rouen
Tél. 02 35 52 64 39
seinemaritime.fr



La vie communale

POINT D'ACCUEIL

Cette année grosse affluence au point d'accueil avec la fréquentation de 20 enfants, de 7h00 à 8h45 avec le petit déjeuner qui peut être pris sur place et l'après midi à partir de 15h45 jusqu'à 19 h avec le goûter.

CANTINE COMMUNALE

Brigitte et Nicolas accueillent les enfants de 12h à 13h20, 30 enfants en moyenne par jour fréquentent la cantine.

REPAS de NOEL

Une magnifique table préparée par Brigitte et Nicolas qui ont accueillis les enfants, les enseignantes et les élus pour déguster un bon repas de Noël.



ACCUEIL du MERCREDI APRES-MIDI

Tous les mercredis Nicolas et Amandine accueillent les enfants jusqu'à 18h. Jeux, dessins, promenade, découpages sont au programme.



COLIS DE NOEL

Offerts par la mairie, 75 personnes de plus de 65 ans ont reçu un colis de Noël.

Noël au point d'accueil

C'est dans une ambiance de fête, que petits et grands se sont donnés rendez-vous le vendredi 12 décembre 18h30 à la salle polyvalente pour célébrer le Noël du point d'accueil. Monsieur le Maire, accompagné du Conseil Municipal, des parents, des habitants de la commune, ont pu savourer ce spectacle encore de qualité avec une petite touche de nouveauté qui nous a vraiment séduit, encore merci à l'équipe. A 19h30, le Père Noël est arrivé fatigué par cette longue route avec sa hotte remplie de cadeaux, a pu rejoindre son fauteuil. Monsieur le Maire a tenu à remercier le personnel communal et les bénévoles pour l'accompagnement des enfants.

Vers 20H après les photos, le Père Noël a repris sa route, d'autres enfants l'attendaient.

Petits et grands ont repris en chœur le traditionnel "**Petit Papa Noël**".

Pour terminer cette soirée, Monsieur le Maire a invité petits et grands à lever le verre de l'amitié et a donné rendez-vous l'année prochaine.



Faites Rythmer les TAP 2016

Cette année encore, la fête des TAP a rencontré un grand succès.
L'équipe nous a présenté une nouvelle fois, un spectacle de qualité
qui met en évidence tout le travail effectué.

Nous avons de nouveau constaté la motivation de toute l'équipe
pour réaliser et vous présenter ce beau spectacle.

Un grand merci également aux intervenants de notre commune.
Encore un grand merci à tous les intervenants et pour clôturer cet événement,
nous avons partagé le verre de l'amitié.



Les Gestes Eco-citoyens

J'emménage :

Première chose à faire

Déclarer vous en mairie : c'est une façon de prendre contact, notamment pour être informé de certains droits, services ou obligations. Et en plus, c'est une occasion de vous inscrire sur la liste électorale de la commune. Se munir de son livret de famille, de sa carte d'identité et d'un justificatif de domicile et présentez-vous au secrétariat de la mairie.

NOUVEAUX HABITANTS

Bienvenue à

Virginie, Cyril et Mila HARANG, 770 Rue de Créssieuzemare
Aurélie POTIER et Romain LELEU, 178 Route de Clères
Bérengère VAUCLIN, Kévin MONTELS, Mathis et Ema, 111 Route de Créssieuzemare
Nathalie MONDANEL, Claire et Gabrielle, 110 Impasse de l'église
Sébastien MORIN, Walter FONTAINE, 170 Route de Créssieuzemare



RECENSEMENT MILITAIRE

Jeunes de 16 ans, garçons et filles, faites vous recenser !

Dès le jour de votre 16^{ème} anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent, présentez-vous à la mairie de votre domicile avec une pièce d'identité, le livret de famille de vos parents et, si besoin, tout document justifiant de la nationalité française.

Le recensement est **obligatoire**

SECURITE SCOLAIRE

Il est rappelé aux parents venant conduire ou chercher leurs enfants à l'école, de bien vouloir utiliser les parkings prévus à cet effet. La commune se décharge de tout incident pouvant intervenir. Des gilets de sécurité sont distribués à tous les primaires et collégiens. **Tous les enfants seront tenus de les porter de leur domicile à l'établissement scolaire.**

CARTE IDENTITE

Le renouvellement de la CNI, quel qu'en soit le motif, est soumis à un droit de timbre de 25€ lorsque la précédente carte n'est pas présentée au guichet de la mairie (loi de finances 2009).

La vie communale

Résultats scolaires

Au Collège Jean Delacour à Clères

Ont obtenu en Juin 2016 le Brevet des Collèges :

AUVRAY Antoine Mention Bien

DIJOUX Capucine Mention Très Bien

EDDE Clément

LUCAS Emilie Mention Assez Bien

MARIE Aurélien Mention Bien

Au Lycée St Jean Baptiste de la Salle (Rouen)

Ont obtenu le BAC :

AUVRAY Coraline BAC S Mention Très Bien

LEGER Laura BAC ES Mention Très Bien (Félicitations du jury)

Toutes nos félicitations à ces élèves.

Résultats sportifs :

Encore un jeune champion sur la commune (tennis de table)



Toutes nos félicitations à Hugo

Si vous souhaitez que le résultat scolaire ou sportif sur un autre établissement soit publié, merci de nous le faire savoir au secrétariat de la mairie.

Vacances au Village d'été

Etampuis - Frichemesnil - Grugny - La Houssaye Béranger

L'association Intercommunale « **Vacances aux Villages** » propose aux enfants de **5 à 13 ans** dans l'année.

Trois principales périodes sont ouvertes : Pâques à Frichemesnil, Juillet à Grugny et la Toussaint à la Houssaye Béranger .

Une réunion d'information est programmée courant juin. Les familles intéressées seront invitées.

Le développement durable

Application à l'action municipale

Le développement durable est un développement qui satisfait les besoins des générations présentes, sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire leurs propres besoins : quelques exemples concrets que votre équipe municipale vous conseille:

Économisons l'eau !

Découvrez les gestes quotidiens et les équipements qui permettent d'économiser l'eau. Chacun de nous, en modifiant ses habitudes peut réduire sa consommation d'eau de 30%.

- * J'isole le chauffe-eau et les tuyaux l'eau chaude arrive plus vite.
- * Je ferme le robinet pendant le nettoyage des mains, le brossage des dents, le rasage...
- * Je remplis toujours complètement le lave-linge et le lave-vaisselle avant de les mettre en route ou j'utilise la touche "éco".
- * Je recycle l'eau! Je réutilise l'eau de nettoyage des légumes pour arroser mes plantes.
- * J'investis dans du matériel d'arrosage "goutte à goutte", micro-asperseurs, tuyaux poreux: ils consomment moins d'eau que les jets d'eau (l'arrosage d'un jardin nécessite 15 à 20 l/m²).
- * J'arrose le soir: ce qui réduit les pertes dues à l'évaporation de 5 à 10%.
- * Je bine pour aérer la terre: ce qui équivaut à deux arrosages,
- * Je collecte l'eau de pluie à la descente des gouttières à l'aide de bidons: je m'en sers pour l'arrosage des fleurs et des pelouses ou pour laver la voiture, j'économise ainsi de l'eau potable.
- * Je lave ma voiture dans une station de lavage: ce qui nécessite 60 litres d'eau au lieu des 200 litres avec un tuyau d'arrosage.

La récupération de l'eau de pluie



La récupération et l'utilisation des eaux de pluie, pour certains usages et sous certaines conditions techniques doivent être favorisées.

Le stockage des eaux de pluie dans une citerne pour arroser son jardin, une pratique ancienne qui a été souvent abandonnée et remise à l'honneur.

La récupération d'eau de pluie permet aux usagers de faire des économies tout en préservant la ressource en eau. La récupération des eaux de pluie présente par ailleurs un intérêt en limitant les impacts des rejets d'eau pluviale en milieu urbain, face notamment à la croissance de l'imperméabilisation des sols et aux problèmes d'inondation qui peuvent en découler. L'intérêt de la collecte et du stockage des eaux de pluie est modeste pour les usages domestiques et une réutilisation mal contrôlée dans une habitation peut poser des problèmes sanitaires. En effet, les eaux de pluies récupérées, ruisselées en aval des toitures, ne respectent pas les limites de qualité réglementaires définies pour l'eau potable et peuvent contenir des micro-organismes pathogènes. A partir du moment où il y a un double réseau, il y a risque de méprise, et il convient de prévenir ces risques par un affichage clair, voire des robinets nécessitant une clé spéciale.

Quand les poules picorent nos déchets



En moyenne, une poule absorbe 150 kg de déchets organiques et produit 200 œufs par an. Deux arguments qui ont convaincu de nombreux citoyens d'en adopter quelques-unes. La poule est une arme anti-déchets ultime ! **Poules et compost, le bon cocktail**

Pour réduire de manière significative ses déchets ménagers, outre le tri, adopter deux poules et leur donner les restes alimentaires elles sont très gourmandes d'épluchures, de restes de plats et de salades est un bon début. L'idéal est de passer aussi au compost. La fiente de poule alliée à la paille donne un très bon compost qui nourrit parfaitement les jardins potagers et les massifs fleuris.

Donner des restes alimentaires, épluchures, fonds de plats, qu'on jetterait à la poubelle, pour au final obtenir du compost et des œufs, c'est une manière intelligente de valoriser nos poubelles.

Civisme au Quotidien



Aboiements répétés du chien, bruit de moteurs, musique A la campagne comme en ville, éviter d'occasionner des nuisances, est une des conditions du « Vivre ensemble ». Et c'est vrai de jour comme de nuit ! Conformez vous aux consignes en vigueur pour :

les tondeuses à gazon et autres matériels bruyants de jardinage et bricolage.

Tous les jours ouvrables entre 8h et 12h et 14h à 19h

Le Dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

Respect et réglementation d'élagage des arbres, tout propriétaire est tenu de couper les branches qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice et au niveau de la voie publique.



Prélèvement à la source

Références : Loi de Finances 2017 du 29/12/2016

Actuellement, l'impôt sur le revenu est payé l'année suivant celle de la perception des revenus mais ce décalage peut engendrer des difficultés de trésorerie pour les contribuables qui connaissent des **changements de situation** personnelle ou professionnelle ayant un impact sur leur revenu et/ou sur l'impôt correspondant.

Pour tenir compte de ces situations, et à moins que la prochaine échéance présidentielle ne revienne sur cette réforme fiscale, il a été décidé de procéder à un **mode de recouvrement de l'impôt** qui consiste à faire prélever son montant par un tiers payeur (employeur, etc..) au moment du versement au contribuable des revenus (salaires..) sur lesquels porte l'impôt.

Taux d'imposition propre à chaque foyer soit :

- sous la forme d'une **retenue à la source** (salaires, retraites, rémunération des assistantes maternelles, revenus bancaires) ;
- sous la forme d'un **acompte** dit « contemporain » (revenus locatifs, pension alimentaire, revenus des indépendants (artisans/agricoles/commerçants/libéraux)

Détermination du taux de prélèvement

L'année 2018, il sera **calculé par l'administration fiscale** (et non le payeur ou le contribuable) sur le compte de ce dernier sur la **base des données fiscales du foyer de l'année 2016 et prélevé par versements échelonnés**.

Ces données **seront rafraîchies en septembre de l'année 2018** par les **données fiscales du foyer de l'année 2017** grâce aux éléments du dernier avis d'imposition.

2017 : une année blanche ?

Maintien d'une déclaration des revenus de 2017 à effectuer l'année suivante, toutefois, **l'impôt dû ne sera pas réclamé** à l'exception :

- des revenus qualifiés d'exceptionnels tels les indemnités de rupture de contrat de travail, de cessation d'activité, de déménagement... ;
- la participation et l'intéressement ;
- les retraits anticipés de plan d'épargne salariale ;
- la monétisation d'un compte épargne-temps (cependant les dix premiers jours demeurent exonérés).

Les primes annuelles ne seront pas imposées sauf si elles sont accordées sans aucun lien avec le contrat de travail

Les professions indépendantes (autres que les salariés)

Accroître l'activité en 2017 en décalant l'émission et l'encaissement de factures sera par conséquent favorable mais dans certaines limites : le bénéfice de 2017 ne devra pas être supérieur à ceux enregistrés les trois années précédentes sinon la différence sera imposable.

Toutefois, et pour ne pas pénaliser les entreprises en croissance, il est prévu que l'impôt sus-cité puisse être restitué en 2019 si les bénéfices de 2018 sont supérieurs à ceux de 2017 pour cela, le délai de reprise (contrôle) de l'administration fiscale est allongé d'un an.

Changements de situations

Selon les situations, les changements auront un effet plus ou moins avantageux sur le plan fiscal ainsi :

- un contribuable proche de la retraite aura intérêt à travailler jusqu'à la fin de l'année 2017 ;
- une personne qui aura pris un congé parental ou ayant connu une période de chômage en 2017 sera pénalisée si elle reprend une activité en 2018 car elle paiera d'emblée l'impôt sur ces nouveaux revenus perçus.

Revenus locatifs

Seuls les loyers dont l'échéance intervient en 2017 seront exonérés de l'impôt en 2017 par conséquent, il est inutile de décaler l'encaissement des loyers d'une année sur l'autre lors d'une mise en location (retard d'exigibilité en 2016 ou collecte anticipée en 2018).

Quant aux propriétaires qui hésiteraient à réaliser des travaux d'entretien en 2017 dans un logement loué, le législateur a prévu un mécanisme de lissage pour l'imputation de ces dépenses en 2018.

A noter : Bien que la Loi de Finances 2017 soit promulguée depuis le 30 décembre dernier, des aménagements et des précisions supplémentaires sont encore attendues devant l'inquiétude du secteur du bâtiment et des investisseurs à l'instar des charges de réparation, d'amélioration et d'entretien payées en 2017 ainsi que la prise en compte des avantages fiscaux Scellier, Duflot ou Pinel.

Avantages fiscaux du quotidien

Les crédits d'impôts (emploi salarié à domicile, frais de garde d'enfants, dons, crédit d'impôt transition énergétique) sont maintenus durant cette année de transition 2017.

Epargne retraite

Toutefois, les dispositifs PERP ou Perco fiscalement avantageux et considérés comme des dispositifs de cotisations retraites connaissent un sort moins favorable en 2017 ; les versements Préfon ou Corem par exemple, effectués cette année de transition ne seront pas déduits du revenu imposable de leur souscripteur.

Si, en réponse, ce dernier décidait de suspendre les versements envisagés en 2017, cette démarche entraînerait tout simplement pour son bénéficiaire habituel la perte d'une année de cotisation dans la constitution de ce produit d'épargne retraite.

Etat civil 2016

Naissances



Théo TROCHE



Ema MONTELS

Mariages



Ingrid FIZET et Rodolphe LANGLOIS
Le 02/Septembre/2016

Virginie LEGRAND et Cyril HARANG
Le 22/Octobre/2016

Vœux 2016



Commémorations et Souvenirs

Le 8 mai 1945 est un jour important, il marque la fin de la seconde guerre mondiale. C'est ce qu'on appelle l'Armistice. La date de ce souvenir, permet de ne pas oublier toutes les personnes qui se sont battues durant ce conflit, qu'on se retrouve devant le monument aux morts.



Le 11 Novembre 2016

Devoir de mémoire et rappel des valeurs républicaines, rendez-vous devant le monument aux morts, et le dépôt de gerbes par le doyen, et un enfant de la commune, les enfants accompagnés de Madame Duhamel Directrice de l'école, ont entonné la Marseillaise. Toutes les personnes étaient conviées à venir prendre le verre de l'amitié à la salle polyvalente, suivi par le traditionnel banquet offert à nos anciens, en la présence de Monsieur le Maire, du conseil municipal et des habitants de la commune.





Paris, le 16 décembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Exigence d'une autorisation de sortie du territoire pour les mineurs à compter du 15 janvier 2017

Dans un contexte international marqué par des départs de Français – dont certains mineurs – vers des zones de conflits, le Parlement a souhaité établir un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs (article 49 de la loi n°2016-731 du 3 juin 2016, codifié à l'article 371-6 du code civil).

A partir du 15 janvier 2017, tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné d'un adulte titulaire de l'autorité parentale, devra être muni d'une autorisation de sortie du territoire.

Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, le mineur devra être muni de sa pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport), d'une autorisation de sortie du territoire signée par un titulaire de l'autorité parentale et de la photocopie du titre d'identité du responsable légal ayant signé l'autorisation de sortie (décret n°2016-1483 du 2 novembre 2016). L'utilisation du passeport seul n'est plus considérée comme suffisante.

L'autorisation de sortie du territoire sera exigible pour tous les mineurs résidant en France, quelle que soit leur nationalité.

Ce nouveau dispositif vient compléter les mesures judiciaires (interdiction de sortie du territoire) et administratives d'urgence (oppositions à la sortie du territoire) permettant d'éviter un éventuel départ à l'étranger.

Le formulaire d'autorisation de sortie du territoire sera accessible sur www.service-public.fr. En cas de fausse déclaration, le signataire de l'autorisation s'expose aux sanctions des articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Pour en savoir plus :

Unité du porte-parolat et des relations presse :

unitemedias-dicom@interieur.gouv.fr / 01 40 07 26 78

Site internet du ministère : <http://www.interieur.gouv.fr>

Réseaux sociaux :



@Place_Beauvau



www.facebook.com/ministere.interieur

Subventions versées aux Associations

Coopérative Scolaire	1 250 €
Club de Gymnastique	400 €
Club de l'Age d'Or	600 €
Centre de Loisirs	1 116 €
Amicale Joseph Caulle (bosc-le-hard)	150 €
S.S.I.A.D. (Soins à domicile)	70 €
A.D.M.R (Aide à domicile)	300 €
AMER	110 €
Resto du Cœur	100 €

Services d'aide à domicile

Heures d'ouverture du C.A.D.I.
LUNDI au VENDREDI
9h à 12h et de 14h à 17h30

En dehors de ces horaires
et EN CAS D'URGENCE,
le service peut être joint
(week-end compris)
02.35.37.12.68



Association reconnue à la loi du 1er juillet 1901.
Créée le 27 juillet 1977

**SERVICE
D'AIDE
À DOMICILE**

Tout public à partir de 3 ans

Résidence Saint Jean - 2^{ème} étage
78850 BOSCOLEHARD
Tél. : 02 35 37 12 68
Fax : 02 35 76 35 96
E-mail : cadilive.fr



Nos services

Évaluation de vos besoins en toute discrétion

Nous vous informons des aides financières dont vous pouvez bénéficier (GRAM - MSA - AVA - ORGANIC - APA - Sortie d'hospitalisation - Mutuelle - Caisse de retraite)

Nous mettons à votre disposition du personnel sélectionné (formation régulière) dont nous organisons le travail et assurons le remplacement (maladie - congé).

Nous vous dégageons des démarches administratives : contrat de travail, bulletin de salaire, déclaration URSSAF...

Tous bénéficiez d'un avantage fiscal selon les dispositions en vigueur.

Le C.A.D.I. propose un service aux personnes âgées ou handicapées

- Entretien du domicile et du linge
- Aide au lever, au coucher, à la toilette, à l'habillage, aux repas.
- Courses
- Aide aux déplacements...
- Petits travaux de jardinage
- Garde-malade

...également aux personnes encore en activité

- Travaux ménagers - repassage
- Garde d'enfants de plus de 3 ans

L'association d'aide à domicile, agréée "agrément qualité" par les services de l'état, sur le développement des services aux personnes, emploie plus de vingt cinq salariés qui interviennent sur les communes de :

**BOSCOLEHARD
COTTEVILLARD
ETAMPILLIS
FRICHEMESNIL
BEAUMONT LE HARENG**

NOUS INTERVENONS :
du LUNDI au VENDREDI
de 9h30 à 18h
et le SAMEDI de 7h30 à 12h

le WEEK-END
SAMEDI SOIR 16h à 18h
DIMANCHE 8h à 12h et de 16h à 19h



La Fédération ADMR de Seine-Maritime – 1, rue E. Delaporte
76710 Montville accueille les permanences :
Le Mercredi de 09h00 à 12h00

Vous pouvez également les contacter de 9h à 17h par téléphone.
Association Départementale ADMR de l'Aide à Domicile
1 rue Ernest Delaporte
76710 Montville
Tél : 02.32.93.90.90 – Fax : 02.32.93.90.99

Accueil de Loisirs « Vacances Aux Villages »

Frichemesnil - **Etampuis** - **Grugny** - **La Houssaye Béranger**

Nouveauté

En 2016, notre Centre s'est étoffé d'un nouveau local, en la salle des fêtes de La Houssaye Béranger, pour les vacances de La Toussaint. Merci à toute l'équipe municipale de L.H.B. pour leur contribution. De ce fait, trois principales périodes de vacances sont couvertes : Pâques à Frichemesnil, Juillet à Grugny et La Toussaint à La Houssaye Béranger.

Cette année encore, le centre a été imaginatif et riche en divertissements, activités de toutes sortes, jeux, émotions, et les enfants l'ont adoré. Il accueille les enfants qui ont 5 à 13 ans dans l'année, et leur permet de s'épanouir socialement et intellectuellement grâce à ses activités ludiques. Damien Tabesse, notre directeur est très apprécié des enfants et connu de tous, pour ses activités Ludisport. Le suivi de nos centres se trouve sur notre page Facebook.

Damien



La session de Pâques à Frichemesnil a permis à 18 enfants, dont 3 petits de - de 6 ans, de se divertir sur le thème « **Question de santé** » avec Nayé, Mélody et Damien : 4 enfants d'Etampuis, 6 de Frichemesnil, 2 de Grugny et 6 de La Houssaye Béranger.

Les activités ont porté sur l'hygiène de vie: composition de menus diététiques, jeu de la course aux caries, création de matériel médical, quizz santé. Le sport était présent l'après-midi avec des jeux collectifs et individuels. Une belle chasse au trésor a eu lieu dans Frichemesnil.



Eh oui, c'est nous qui les avons fait, ces brochettes de fruits exotiques ! Miam !

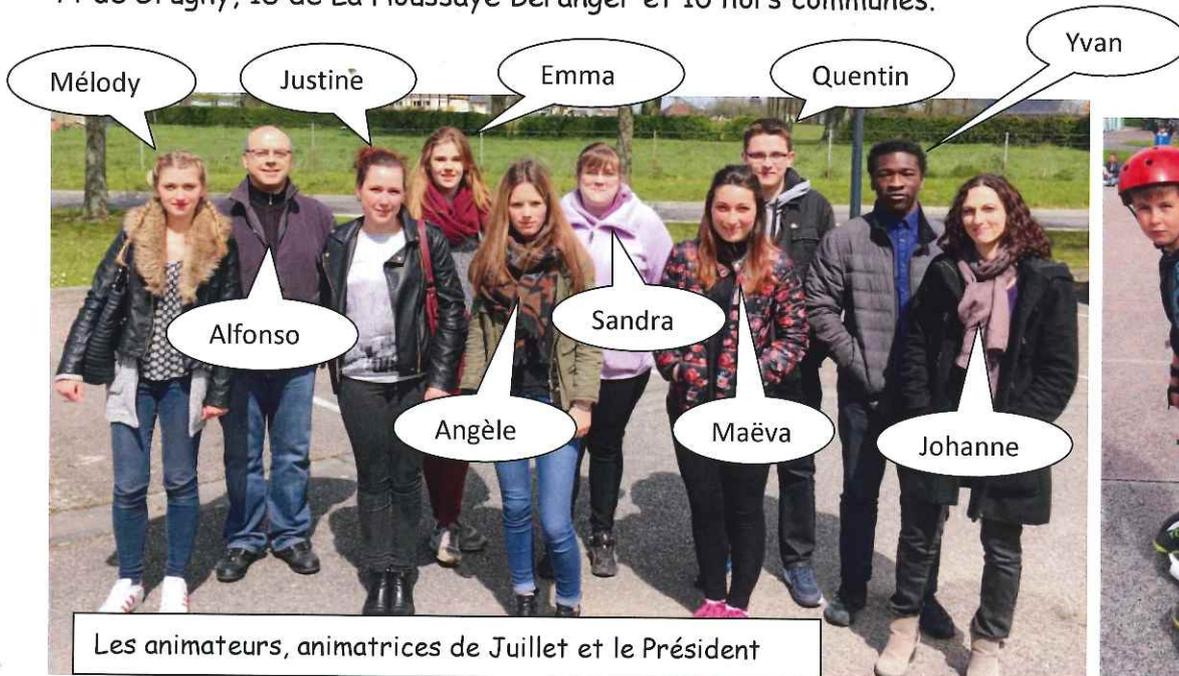


Nayé et Mélody

Retour de la chasse au trésor dans Frichemesnil



La session de Juillet à Grugny a accueilli 102 enfants, dont 15 de - de 6 ans, sur le thème voyageur « Destination ailleurs : J.O. et découverte du monde » : 19 enfants d'Etampuis, 11 de Frichemesnil, 44 de Grugny, 18 de La Houssaye Béranger et 10 hors communes.



En compagnie de Justine, Johanne, Yvan, Sandra, titulaires BAFA, Quentin, Emma, Mélody, Maëva, stagiaires BAFA, Angèle accompagnatrice et Damien, les enfants ont fait de belles sorties: piscine les mardis, équitation à Etampuis, journée au Parc du Bocasse, visite du Parc zoologique de Clères.





Le soleil et la chaleur ont toujours été de la fête : repas et activités en extérieur. Super !

En relation avec les Jeux Olympiques, les enfants ont créé des drapeaux, lampions, et des hymnes chantés. Les jeux d'équilibre tels qu'échasses urbaines et overboard ont été très appréciés. Des veillées, sous la forme de pièces de théâtre ont été réalisées, ainsi qu'une Boum.



Le centre de Morgny La Pommeraye a campé 4 jours à Grugny pour des Olympiades en intérieur et extérieur. Un grand jeu a été organisé chaque vendredi. La dernière semaine, des journées chinoises, brésiliennes, et cuisine du monde ont vu le jour.



Un camp d'ados de 4 jours a eu lieu au Centre Nautique de La Varenne à Arques la Bataille, avec au menu du sport: Kayak, catamaran, paddle, escalade mais aussi des animations lors des veillées.



La session d'Octobre à La Houssaye Béranger a accueilli 33 enfants, dont 6 de - de 6 ans, sur le thème « **Les Avengers, Super Héros** » : 9 enfants d'Etampuis, 4 de Frichemesnil, 10 de Grugny, 7 de La Houssaye Béranger et 3 hors communes. L'équipe était composée de Johanne titulaire Bafa, Anaïs stagiaire Bafa et Damien. Douze enfants ont fait une belle sortie VTT de 18 km.



Anaïs



Des activités sportives journalières ont eu lieu sous le soleil, sur les espaces autour de la salle des fêtes: ultimate, foot, sarbacane, unihockey. En intérieur, ont été créés des masques, des habits de super héros, de la gravure sur verre, des dessins grandeur nature avec l'aide d'un rétroprojecteur.

Frichemesnil ouvrira à Pâques du 10 au 14 Avril 2017. Les inscriptions seront diffusées en Février. Nous remercions les parents pour leur confiance et leur fidélité.



Le Président, Alfonso LEONIO.



Club de l'Age d'Or

Encore une année bien remplie, cette année nous avons eu le plaisir d'accueillir quatre nouveaux adhérents, Madame Meunier Françoise, Madame Dubois Hugette, Monsieur Meunier Michel et Monsieur Dubois Jacques. Nous leur souhaitons à tous les autres la bienvenue.

Le 7 Janvier Galette des rois

nous nous sommes réunis à la Maison du Village pour partager la galette.
une reine pour deux rois

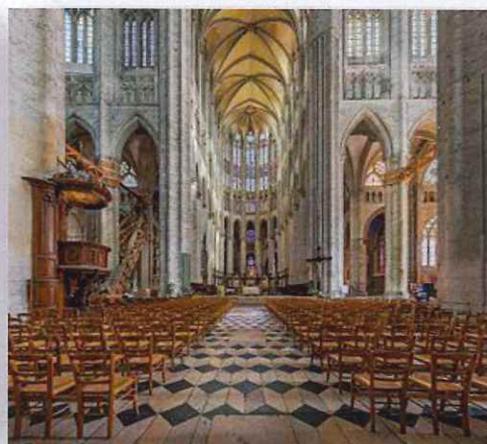


Le 31 Mars repas de Pâques

Le 25 Mai Voyage annuel Découverte du Beauvaisis

Départ à 8h15 de Frichemesnil en direction de Beauvais
10h00 Visite guidée de la Cathédrale Saint Pierre de Beauvais et du quartier canonial suivi de la séance à l'Horloge Astronomique.

Joyau ultime de l'art gothique des XIII et XVI siècles, incroyable défi des bâtisseurs, la Cathédrale de Beauvais abrite le chœur le plus haut du monde qui s'élève à plus de 48 mètres, de remarquables vitraux du XIII au XX siècle et la plus ancienne horloge médiévale à carillons toujours en état de marche.



Horloge Astronomique



15h00-16h45 : Visite guidée de l'usine Paris Caramel à Beauvais.

Dans un couloir de visite situé à l'étage avec vue sur l'atelier des chocolats, un technicien nous fait découvrir les procédés de fabrication des caramels, pâtes de fruits et chocolats. Dégustation et accès à la boutique en fin de visite.



30 Juin Voyage surprise

Nous devons allé au parc de clères, mais vue la pluie, les adhérents ont préféré faire une partie de cartes, et en fin d'après-midi nous sommes allés faire une collation au gîte du Val au Bouvier.



Jeudi 15 décembre Repas de Noël



FRICHEMESNIL

CLUB DE L'AGE D'OR

CALENDRIER 2016-2017

- 1^{er} Septembre 2016 Reprise des activités
- 15 Septembre Cartes
- 29 Septembre Cartes
- 13 Octobre 12 heures repas (participation)

- ASSEMBLEE GENERALE

- 27 Octobre Cartes
- *mercredi* 9 Novembre Cartes
- 24 Novembre Cartes
- 8 Décembre Cartes
- 15 Décembre **Repas de Noël** (participation)
- 5 Janvier 2017 Galette des Rois, cartes
- 19 Janvier Cartes
- 2 Février Cartes
- 16 Février Cartes
- 2 Mars Cartes, crêpes
- 12 Mars Thé dansant
- 16 Mars Cartes
- 30 Mars Cartes
- 13 Avril **Repas de Pâques**
- 27 Avril Cartes
- 11 mai Cartes
- 1^{er} Juin Cartes
- 15 juin Cartes
- 29 juin Cartes

Voyage et après-midi surprise à définir

Reprise le 7 septembre 2017

Dans l'attente de vous revoir nombreux parmi nous,
Très amicalement.

La Présidente
JOCELYNE CHAISE

Club de Gymnastique

Saison 2015/2016



Comme chaque année c'est avec plaisir que nous retrouvons Céline, notre professeur de gym. Elle ne manque pas d'idées pour mettre en mouvement nos cuisses, nos fesses, notre taille... bref tout y passe aux sons de musiques actuelles. Le nombre d'adhérentes est resté stable ce qui permet de diversifier les séances: gym entretien le mardi et zumba/modern jazz le jeudi. Si vous êtes tenté(e)s il n'est pas trop tard pour nous rejoindre!

Rappel des horaires et des tarifs pour l'année:

Le mardi de 19h à 20h

Le jeudi de 19h15 à 20h15

Cotisation annuelle 80 € pour un cours et 135€ pour deux cours.



Pour plus amples informations, n'hésitez pas à contacter

Brigitte Massalon au : 02 35 33 12 18

Nathalie Ouine au : 02 35 05 13 16

Florence Saulnier au : 02 35 33 53 70

Comité des fêtes

Le comité des fêtes, remercient les personnes de la commune qui ont participé à leurs activités.

L'année 2017, sera aussi attractive, et nous vous attendons un peu plus nombreux que sur l'année 2016

Afin de pouvoir continuer nos activités, nous sommes toujours à la recherche de quelques bénévoles, si vous êtes intéressés rejoignez nous.

Nous avons pu organiser sur l'année 2016 quelques manifestations et en annuler d'autres faute de participants.

La soirée Saint Valentin



La soirée Choucroute



Manifestations 2017

11 Février Soirée St Valentin

7 Octobre Repas dansant

Festival Eglises en Scène 2016

L'été s'est ouvert avec une soirée jazzy à Frichemesnil. Le 1er juillet, notre village a accueilli le 2^{ème} concert du 15^{ème} Festival « Eglises en Scène » organisé par l'Office du Tourisme de Clères. Le décor et l'acoustique de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption¹ ont servi d'écrin au groupe rouennais « Cédric Lemire Quartet », lequel a conjugué l'accordéon au jazz au travers de compositions originales, de standards de jazz et de morceaux de musique classique revisitée pour le plus grand plaisir du public.



Vous avez été nombreux à assister à cette soirée d'exception et à apprécier la complicité entre Claude et Cédric Lemire (père et fils).



RENCONTRE PEDAGOGIQUE

Avec la complicité de Madame Duhamel et dans le cadre du Festival, les élèves de notre école ont bénéficié d'une rencontre pédagogique avec Claude Lemire, accordéoniste passionné. Le musicien rouennais avait apporté une partie de sa collection d'instruments pour leur raconter la fabuleuse histoire du « piano à bretelles » aussi appelé « piano du pauvre »... Les enfants ont eu l'occasion de les essayer et de faire une belle rencontre en résonance avec le projet pédagogique initié en 2014 dans le cadre des activités périscolaires du vendredi avec l'association Toutempo.

* Placée sous le patronage des seigneurs de Clères, Notre Dame de l'Assomption, construite en grès, silex et pierre calcaire date des XIII^{ème}, XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles.



La Colombophilie : Ma Passion !



Le colombier de jeu est situé à Frichemesnil et ma société d'enlogement à Auffay.

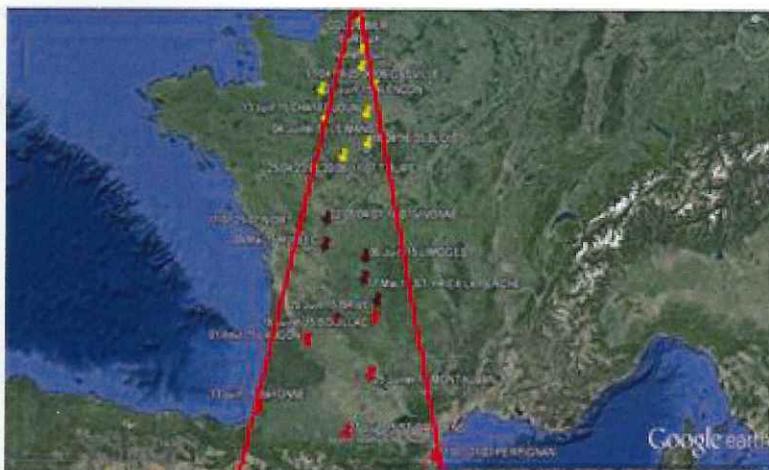
Je possède actuellement une équipe de 24 voyageurs. Mes pigeons participent à différents concours d'Avril à fin Juillet que je choisis en fonction des distances et des lieux de lâcher (Le plus près Chartres 133 kms et le plus loin Perpignan 792 kms) .

Un transporteur les emmène jusqu'à ces différents points de lâcher avec tous les autres compétiteurs. Ils sont en général libérés le samedi matin si les conditions météo le permettent : le concours peut commencer ! Dès que mes premiers pigeons arrivent dans le colombier, ils sont automatiquement enregistrés (heures, minutes et secondes) dans le but de calculer leurs vitesses respectives. Il y a ensuite un classement général avec toutes les autres sociétés pour désigner le vainqueur :

le plus rapide remporte le concours ! Ce fut mon cas cette année, sur le très beau concours **d'AGEN (606 kms)** :

1^{er} Seine maritime sur 10 sociétés et 289 pigeons ...

Résultats 2016 très encourageants pour le futur !



EN 2016
**L'OFFICE DE
TOURISME**
C'EST :



3266 PERSONNES RENSEIGNÉES



UN OFFICE DE TOURISME OUVERT **TOUTE L'ANNÉE** ET **7 JOURS / 7** D'AVRIL À SEPTEMBRE



375 VISITEURS SUR LES SALONS PROFESSIONNELS ET TOURISTIQUES



PLUSIEURS CENTAINES DE VISITEURS SUR LA FÊTE DE LA JONQUILLE



60 RANDONNEURS AUX SORTIES NATURE CONTÉE & LPO



826 SPECTATEURS AU FESTIVAL ÉGLISES EN SCÈNE

NOS NOUVEAUTÉS & LES MANIFESTATIONS
DU TERRITOIRE SUR FACEBOOK

RETROUVEZ-NOUS SUR :

www.ot-cleres.fr



402 ABONNÉS & **25 800** VUES



You

Renseignements utiles

VOTRE MAIRE **Monsieur Philippe BLOT**

reçoit sur rendez-vous le samedi
de 10 à 12 heures, à la Mairie.

Permanence des adjoints le jeudi de 17 à 19 heures.

Assistantes Maternelles agréées :

Géraldine Cambour 112 Impasse de l'Eglise Tél : 02 35 33 26 84
Odile Grout 292 Route du Chemin des Fées Tél : 02 35 33 36 99
Colette Monstier 751 Route de la Beauce Tél : 02 35 33 29 56
Sandra Morin 235 Route du Chemin des Fées Tél : 02 35 33 81 02
Delphine Roc 336 Route d'Ormesnil Tél : 02 35 75 49 04

Pour info

Tél : Ecole 02 35 33 64 25
Salle Polyvalente/Point Accueil 02 35 33 65 02
EDF (dépannage) : 0810 333 076
Gendarmerie : 02 35 33 71 85
Police 17
Pompiers 18
SAMU 15 sur portable 112
Renseignements administratifs 39 39

Mairie de Frichemesnil

Tél/fax 02 35 33 31 75 e-mail : mairie.frichemesnil@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat de la Mairie au public
Les Lundi et Jeudi de 17 à 19 heures

Secrétaire de Mairie : Virginie FRIBOULET

